



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À PROJETS 2024

Soutien aux projets d'innovation en immersion
dans un milieu de travail -

**Amélioration du maintien et retour à
l'emploi des personnes touchées par un
cancer**

KEMPLOI 2024

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : 9 septembre 2024 – 16h

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/KEMPLOI24>

SOMMAIRE

1	Contexte et objectifs	3
1.1	Contexte.....	3
1.2	Objectifs	5
2	Champs de l'appel	6
2.1	Champs d'application	6
2.2	Exclusions	6
3	Projets attendus	7
3.1	Mobilisation des acteurs concernés	7
3.2	À la construction du projet.....	7
3.3	Lors de la mise en œuvre du projet du projet	8
3.4	En fin de projet	8
4	Modalités de participation	8
4.1	Durée des projets.....	8
4.2	Soutien financier	8
4.3	Structures bénéficiaires de la subvention	8
4.4	Coordination.....	8
4.5	Structures partenaires.....	9
5	Processus de sélection et d'évaluation des projets	9
5.1	Processus de sélection.....	9
5.2	Critères de recevabilité et d'éligibilité.....	10
5.2.1	Critères de recevabilité : délai et complétude.....	10
5.2.2	Critères d'éligibilité des projets.....	10
5.3	Critères d'évaluation	11
6	Dispositions générales	11
6.1	Réutilisation des productions et connaissances issues des projets financés.....	11
6.2	Soutien de l'Institut à la capitalisation et valorisation des travaux ..	12
6.3	Financement	11
6.4	Dépenses éligibles	11
7	Publication et communication	12
8	Calendrier	13
9	Modalités de soumission	13
9.1	Modalités de soumission : portail PROJETS	13
9.2	Dossier de candidature:	13
10	Publication des résultats	14
11	Contacts	14

L'Institut national du cancer intensifie son soutien aux actions relatives à l'amélioration du maintien et retour à l'emploi des personnes atteintes de cancer. Soutien décliné en plusieurs actions dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, le présent appel à projets (AAP) s'inscrit particulièrement dans l'action II.13.7 : "Proposer des expérimentations visant à faciliter la conciliation maladie et emploi".

1 Contexte et objectifs

1.1 Contexte

En 2023, la projection du nombre de nouveaux cas de cancers sur l'année s'élevait à 433 136, traduisant un doublement du nombre de nouveaux cas de cancers depuis 1990¹. En France métropolitaine, ce sont près de 3,8 millions de personnes qui ont reçu un diagnostic de cancer au cours de leur vie. Malgré cette incidence croissante des cancers, reposant principalement sur l'évolution démographique de la population ainsi que l'évolution de certains risques de survenue, les progrès de la recherche ont toutefois permis d'améliorer la survie des personnes atteintes de cancer : amélioration du diagnostic, nouvelles molécules et stratégies thérapeutiques, etc.

L'innovation se traduit aussi dans les modalités de soins, avec une activité ambulatoire, voire hors de l'hôpital, croissante : les chimiothérapies par voie orale, les temps d'hospitalisation plus courts, permettent d'envisager le maintien d'une activité, professionnelle ou non, pendant et après un traitement contre le cancer. Les défis restent cependant nombreux pour réussir à concilier activité et traitement, ou séquelles post-traitement :

- Défis de santé : cinq ans après le diagnostic de cancer, 63,5 % des patients souffrent de séquelles dues au cancer ou aux traitements (fatigue, douleur, santé mentale), 3 personnes sur 4 souffrent de douleurs chroniques qui perturbent leur vie quotidienne² ;
- Défis du maintien dans l'emploi : variables selon la localisation du cancer, la baisse du taux d'emploi et l'augmentation du taux d'invalidité sont plus importants chez les personnes atteintes de cancer que dans la population générale².
- Défis économiques : cinq ans après un diagnostic de cancer, 26.3% des personnes subissent une baisse de revenus (séquelles importantes, secteur d'emploi, travailleurs indépendants)².

C'est prioritairement le défi du maintien et retour à l'emploi des personnes touchées par le cancer qui est ciblé par cet appel à projets. L'enjeu est complexe et ne peut être isolé de l'histoire de la maladie (localisation, traitements, séquelles) et de l'environnement dans lequel se trouve le patient (environnement social, environnement de travail, professionnel, personnel).

¹ Panorama des cancers en France - INCa - édition 2023

² La vie cinq ans après un diagnostic de cancer – Juin 2018

En 2021, l'Institut a lancé un premier appel à projet dédié à la thématique « Cancer et travail ». Neuf projets ont été financés par l'INCa, avec pour objectif principal de mieux informer, aiguiller et accompagner la personne touchée par le cancer : accompagnements pluriprofessionnels, guichet unique, coopération interprofessionnelle médicale, etc.

À l'issue de leur mise en œuvre ces projets ont souligné les difficultés relatives au maintien et retour à l'emploi encore rencontrées par les patients : l'expérience des séquelles post-traitement, l'évolution des priorités de vie et du sens donné à son travail, l'aménagement compliqué du poste de travail, la difficile coordination et coopération des nombreux acteurs pouvant accompagner sa situation (médecins généralistes, oncologues, assistantes sociales, médecins conseils, médecins du travail et cellules de prévention et santé au travail entre autres, ces acteurs sont nombreux, divers et rattachés à différents types d'organisation, ce qui les rend parfois difficilement identifiables et accessibles), etc.

Conserver une activité professionnelle pendant le parcours de soins, quand cela est possible et souhaité, participe à l'amélioration de la qualité de vie. Cela requiert toutefois anticipation, coopération et coordination de ces nombreux acteurs, qu'ils soient du monde médical, du handicap, de l'entreprise, de l'entourage et bien entendu la personne elle-même touchée. Le maintien en emploi est aussi un enjeu au long cours, qui doit être envisagé tout au long du parcours professionnel³.

L'expression souvent employée par les patients « comme après » souligne les changements, défis mais surtout incertitudes⁴ dont il faut tenir compte lors du retour au travail après une phase de traitement aigüe : incertitude quant à l'évolution de sa maladie, incertitude quant à sa capacité de reprendre son activité, l'évolution du sens que l'on donne à cette activité, les besoins et contraintes financières, etc. Il semble inapproprié d'attendre une reprise des activités « comme avant » la maladie.

Or, la diversité des contextes dans lesquels les patients se trouvent au moment d'évoquer le maintien ou retour à l'emploi en font autant de possibilités et de réalités à prendre en compte pour adresser au mieux chaque situation.

- De quel emploi ou activité parle-t-on ?
- Dans quel secteur d'activité, au sein de quel type d'organisation (secteur privé, fonction publique, auto-entrepreneur, indépendant, etc.) ?
- Quelles sont les motivations de la personne quant à cet emploi, ses besoins, ses attentes, ses capacités ?
- Quelles sont les possibilités, leviers et contraintes au maintien dans cet emploi ? Dans un autre emploi ?

³ Haute Autorité de Santé (2019). "Santé et maintien en emploi: prévention de la désinsertion professionnelle des travailleurs.", *ibid.*, *ibid.*

⁴ Chassaing, K., N. Lasne, C. Le Clainche and A.-M. Waser (2011). Travailler avec un cancer. Regards croisés sur les dispositifs d'aménagement des conditions de travail et sur les ressources mobilisées pour tenir ensemble travail et santé, Centre d'études de l'emploi: 144 p.

- Quels interactions, comportements, fonctionnements se tiennent actuellement dans le milieu de travail entre les acteurs du maintien et retour à l'emploi ?

Associées à des expériences variées de vie avec la maladie (traitements, rendez-vous médicaux, séquelles, incertitude liée son évolution), et un nombre important de dispositifs d'aide pouvant être déclenchés (temps partiel thérapeutique, essai encadré, RDV de liaison, visite de pré-reprise, adaptation spécifiquement proposée par l'organisation, etc.), cette hétérogénéité de contexte rend difficile la généralisation d'approches de maintien et retour à l'emploi en vue de les appliquer et les répliquer à toute personne concernée, dans tout secteur d'activité, toute organisation.

A travers ce nouvel AAP, l'Institut souhaite compléter les axes de travail déjà lancés quant à la coordination pluriprofessionnelles et l'information des personnes touchées, par une mobilisation des milieux de travail (via une immersion en secteur privé ou public), composante indispensable pour une meilleure compréhension des enjeux du maintien et retour à l'emploi mais dont l'intégration dans les expérimentations et interventions reste insuffisante⁵.

1.2 Objectifs

L'objectif principal de cet appel à projet, à travers ses modalités d'immersion en entreprise ou dans une organisation publique, est de **mieux comprendre le fonctionnement actuel, les contraintes et les freins au maintien ou retour à l'emploi de personnes touchées par un cancer et en identifier les leviers et solutions.**

En mobilisant les milieux de travail dès la construction des projets candidats, des objectifs additionnels pourront être identifiés. Certaines entreprises membres du Club des Entreprises de L'Institut démontrent une maturité sur le sujet qui pourrait mettre en évidence des **pratiques remarquables à valoriser voire à intégrer** pour l'élaboration ou le déploiement d'innovations organisationnelles.

Certains milieux de travail qui auraient déjà initié des travaux sur le sujet et candidateraient en tant que partenaires pourraient permettre de mieux **comprendre certains mécanismes** d'aide au maintien et retour à l'emploi permettant d'en favoriser la transférabilité et l'utilisation des données par les acteurs et les décideurs⁶. A plus long terme, l'Institut souhaite que les futures stratégies d'intervention sur cette thématique « Cancer et Emploi » puissent intégrer et faire avec ce réel capté, analysé et compris à travers entre autres les projets lauréats de cet AAP⁷.

La thématique imposée de cet appel à projets doit aussi permettre à l'Institut et à la communauté d'acteurs du maintien à l'emploi de capitaliser à travers des projets menés dans divers types d'organisations et de secteurs afin de discerner des freins et leviers communs et/ou spécifiques à chaque milieu d'immersion. Des sessions d'échanges régulières entre les lauréats de l'AAP seront organisées

5 Caron, M., M.-J. Durand and D. Tremblay (2017). "Interventions pour le retour et le maintien au travail après un cancer : revue de la littérature." 29(5): 655-664.

6 Bériot, D. (2014). Manager par l'approche systémique: Préface de Michel Crozier, Editions Eyrolles.

7 Morin, E. (2015). Introduction à la pensée complexe, Média Diffusion.

par l'Institut aux fins de partage et retours d'expérience, capitalisation et valorisation de ces travaux.

2 Champs de l'appel

2.1 Champs d'application

Les thématiques ci-dessous sont proposées à titre indicatif, non exhaustif.

- Penser, repérer voire développer des méthodes et /ou approches susceptibles d'être utilisées par des employeurs, des travailleurs et leurs représentants afin d'améliorer le maintien / retour à l'emploi ;
- Identifier et/ou développer des méthodes ou approches de coopération et coordination entre acteurs clés du maintien et retour à l'emploi ;
- Explorer et analyser des approches et méthodes pour mieux prendre en compte les besoins des salariés en risque de désinsertion professionnelle pour raison de santé, anticiper et éviter une inaptitude professionnelle précoce.
- Identifier et supprimer les freins à la reprise d'une activité professionnelle spécifiques ou non de l'organisation hôte ;
- Recenser ou expérimenter des organisations du travail et du temps de travail destinées à concilier activité professionnelle et parcours de soins : télétravail, gestion de rendez-vous médicaux, séquelles et fatigue, adaptation du temps partiel thérapeutique, etc. ;
- Recenser ou expérimenter des méthodes ou approches de maintien du lien entre le salarié et l'organisation pendant la période d'absence (RDV de liaison, pré-reprise, etc.) ;
- Comprendre, analyser et développer des approches de gestion des ressources humaines et des trajectoires professionnelles (incertitude professionnelle, rémunération, formation continue, évolution des motivations et des intérêts professionnels, etc.).

D'une manière générale, les projets doivent s'intéresser à des approches et méthodes existantes ou développées au sein des organisations partenaires. La diversité des types d'organisation (public/privé) et des secteurs d'activités sera un critère majeur de sélection des projets.

2.2 Exclusions

Sont exclus du champ de l'appel à projets :

- Les actions destinées à recenser et à centraliser les dispositifs d'accompagnement et de droits existants ;
- Tout projet n'étant pas à destination d'un public touché par le cancer ;
- Tout projet n'intégrant pas d'immersion au sein d'une organisation employant des personnes susceptibles d'être un jour touchées par le cancer ;

- Les publics auto-entrepreneurs, indépendants et profession libérale ne sont pas inclus dans cet AAP ;
- Tout projet et expérimentation mené hors du territoire français ;
- Tout projet n'étant pas en lien avec le maintien ou retour en emploi des personnes touchées par le cancer.

3 Projets attendus

Les projets candidats doivent impérativement prévoir une **phase d'immersion** dans un milieu de travail, qui peut être une organisation du secteur privé (petite, moyenne, grand entreprise) ou public (fonction publique, organisme gouvernemental, etc.).

Afin d'assurer la bonne mise en place de l'immersion, chaque projet devra pouvoir justifier d'une réelle co-construction entre le coordonnateur de projet et l'organisation partenaire accueillant l'immersion.

Cet appel à projets soutient des initiatives en contexte réel proposant une dynamique de collaboration et de co-construction entre les acteurs concernés, et ce sur la durée du projet.

3.1 Mobilisation des acteurs concernés

L'enjeu du maintien et retour à l'emploi des personnes touchées par un cancer est complexe ; il implique de nombreux acteurs, issus de champs d'expertise variés, des interactions nombreuses et répétées entre ces derniers, le tout dans un contexte d'incertitude (évolution de la maladie, évolution des capacités et capacités, apparition de séquelles, avenir professionnel, qualité de vie, etc.). Il est aussi un processus au long terme, durant lequel la personne peut traverser différentes phases⁵ : l'absence, le maintien en emploi, le retour à l'emploi, et l'avenir (professionnel).

Il est attendu dans chaque projet une explicitation du choix des acteurs à impliquer, selon les étapes du projet mais aussi la/les phase(s) du long process de maintien et retour à l'emploi.

3.1.1 À la construction du projet

Au minimum deux types d'acteurs doivent être mobilisés en amont et pour soumettre un projet :

- Le **coordonnateur du projet**, dont l'organisme de rattachement sera bénéficiaire de la subvention ;
- **Le/les partenaire(s)** représentant le/les organisation(s) qui accueilleront le projet d'immersion proposé.

L'Institut peut aider à la mise en relation entre potentiels coordonnateurs et partenaires, via entre autres son « Club des Entreprises ». Aussi, plusieurs moments d'échanges (webinaires, sessions d'échanges, mises en contact), « pitches » de projets recherchant un terrain d'immersion, autres formats seront proposés entre les mois d'avril et de septembre

La co-construction du projet doit permettre au coordonnateur et au(x) partenaire(s) de co-penser et co-construire ce que peut être l'immersion en intégrant les besoins du partenaire et les compétences du coordonnateur.

3.1.2 Lors de la mise en œuvre du projet du projet

S'ils n'ont pas été intégrés dès la conception du projet, devront être considérés, les différents acteurs du maintien et/ou retour à l'emploi, interne et/ou externes au milieu de travail : ressources humaines de l'organisation hôte, management de proximité concerné, service de prévention et de santé au travail, médecin du travail, médecin conseil, assistante sociale, oncologue, médecin traitant, etc.

3.1.3 En fin de projet

Lors de l'échéance de l'acte attributif de la subvention de l'Institut, les coordonnateurs, partenaire(s) et autres acteurs impliqués devront s'accorder sur la suite à donner au projet :

- Est-il clôturé ?
- Peut-il être poursuivi et sous quelle(s) condition(s) ?
- Une transition quant à des pratiques qui auraient été mises en place ou modifiées doit-elle être anticipée ?

L'Institut interviendra en soutien des acteurs pour la capitalisation et la valorisation des apprentissages issus des projets.

4 Modalités de participation

4.1 Durée des projets

Les projets peuvent avoir une **durée de 24, 36 ou 48 mois**.

4.2 Soutien financier

- La subvention demandée ne doit pas dépasser 100 000 euros,
- Les co-financements sont possibles et pourront être précisés dans le dossier de candidature.

4.3 Structures bénéficiaires de la subvention

Les bénéficiaires possibles de la subvention sont **l'ensemble des organismes publics ou privés à but non lucratif (personne morale de type association, établissement de santé, structure universitaire ou hospitalière, tiers-lieu, etc.)**.

4.4 Coordination

Le coordonnateur du projet doit être rattaché à l'organisme bénéficiaire de la subvention. Il est responsable de la mise en œuvre du projet, son séquençage, de la coordination des différents partenaires et acteurs impliqués, du suivi du projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

Le coordonnateur du projet doit pouvoir justifier d'une expérience et/ou d'une expertise dans l'un de ces deux champs :

- Amélioration du maintien et retour à l'emploi de personnes atteintes de cancer et/ou
- Elaboration et/ou suivi de travaux, projets ou expérimentations participatifs et multi parties prenantes, collaborations, tous champs et secteurs d'activité confondus.

Dans le cas d'une structure bénéficiaire de type grande organisation aux activités multiples (ex : établissement de soin, groupement hospitalier, etc.), le rattachement du coordonnateur de projet à des équipes de type Living Lab, Tiers-Lieu, transfert de connaissances, management de l'innovation, peut aider à la justification des compétences dans la conduite de projets d'innovation en immersion.

4.5 Structures partenaires

Tout projet déposé dans le cadre de cet AAP doit intégrer une immersion au sein d'une ou des organisations publiques ou privées, concernée(s) par la thématique du maintien et retour à l'emploi de son personnel, après un diagnostic de cancer.

Précision : toute organisation, privée ou publique, située sur le territoire français, quelle que soit sa taille, son secteur d'activité, sa ville peut être partenaire et accueillir le projet d'immersion.

Les organisations partenaires seront listées dans le dossier de candidature soumis par le coordonnateur de projet et devront signer l'engagement de participation, co-signé par le coordonnateur.

Dans le cas où le coordonnateur de projet envisage plusieurs immersions en simultané, une attestation par partenaire doit être signée.

5 Processus de sélection et d'évaluation des projets

5.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'Institut national du cancer s'appuie sur un comité d'évaluation (CE) dont les membres, reconnus pour leur expertise, sont rapporteurs des projets soumis.

Les membres du comité d'évaluation ne pourront pas être coordonnateurs de projets. Ils s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'Institut (<http://www.e-cancer.fr/Institutnational-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet>).

Ils s'engagent à déclarer les liens d'intérêt en rapport avec les dossiers de candidature qui leur sont soumis et avec le coordonnateur et les équipes associées au projet du dossier de candidature.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- Vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité ;
- Évaluation des projets par les rapporteurs ;
- Présentation orale : Les coordonnateurs de projet présentent leur projet d'innovation en immersion sous forme par visioconférence. (Etre accompagné du/des partenaire(s) est un plus).
- Les rapporteurs, membres du Comité d'évaluation (CE) discutent collégalement de la qualité du projet et de la présentation orale ;
- Proposition par le CE d'une liste des projets à financer ;
- Résultats : décision de l'Institut national du cancer et publication des résultats.

5.2 Critères de recevabilité et d'éligibilité

5.2.1 Critères de recevabilité : délai et complétude

Le dossier de candidature est composé d'un formulaire à compléter en ligne et de 3 documents à déposer en plus : description du projet, annexe financière et annexe(s) d'engagement des partenaires. Les documents doivent être intégralement complétés sous peine de non recevabilité.

5.2.2 Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Le projet doit répondre aux objectifs et champs du présent appel ;
- Le projet doit être précisément exposé quant à son contexte, sa mise en œuvre, son financement, ses résultats attendus et son évaluation ;
- Le coordonnateur de projet candidatant comme bénéficiaire de la subvention doit déployer le projet en dehors de sa propre organisation.
- L'organisation bénéficiant de la subvention et celle accueillant l'immersion doivent être distinctes.
- Le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation (CE) de cet appel à projets ;
- Le coordonnateur ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'Institut national du cancer ;
- Le projet doit inclure au moins une organisation partenaire s'engageant à être terrain d'immersion et prendre part aux travaux décrits dans le projet soumis ;
- Le projet déposé ne peut avoir reçu un financement de l'INCa pour le même projet (AAP RISP, SHS, etc.).

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

5.3 Critères d'évaluation

Les dossiers satisfaisant aux critères d'éligibilité seront évalués à partir des critères d'évaluation suivants :

- Qualité du projet (pertinence, originalité, clarté des objectifs, positionnement dans le contexte local);
- Aptitude, qualité et pertinence du partenariat entre le coordonnateur et le(s) organisation(s) partenaire(s); coordonnateur à diriger le projet;
- Méthodologie et faisabilité du projet (méthodologie, calendrier, respect des règles éthiques, RGPD, secret médical, etc.);

La diversité des partenaires et des terrains d'immersions sera un élément d'attention dans la sélection des dossiers par le comité: diversité des organisations (public / privé), des secteurs d'activités, etc.

6 Dispositions générales et financement

6.1 Financement

Le financement sera attribué selon les dispositions du Règlement des subventions n°2021-01 relatif aux subventions allouées par l'Institut national du cancer, consultable sur ce lien « [règlement des subventions](#) ».

Le coordonnateur et le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention doivent s'engager à respecter ce règlement de la façon suivante :

- Le coordonnateur du projet s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic⁸);
- le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra compléter et signer (manuscrit) le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail PROJETS.

le coordonnateur du projet devra ensuite déposer tous les formulaires scannés dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature sur le portail PROJETS.

6.2 Dépenses éligibles

Les dépenses sont éligibles dans la mesure où elles sont nécessaires à la mise en œuvre du projet. Elles doivent donc s'inscrire en conformité avec les objectifs poursuivis par le projet et participer à l'atteinte de ces derniers, pendant toute la durée du projet.

⁸ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut engagement juridique de respecter le règlement

Les dépenses éligibles à la subvention figurent dans le Règlement des subventions n°2021-01 de l'Institut (consultable sur ce lien [règlement des subventions](#)) aux articles suivants :

- article 5.4.1 s'agissant des dépenses de personnels ;
- article 5.4.2 s'agissant des dépenses de fonctionnement ;
- article 5.4.3 s'agissant des dépenses d'équipement et d'investissement ;
- Par dérogation à l'article 5.4.3 du Règlement des subventions n°2021-01, les dépenses d'équipement seront limitées uniquement à de l'équipement bureautique et informatique et pour un montant inférieur à 10 000 €.
- article 5.4.4 s'agissant des frais de gestion.

6.3 Réutilisation des productions et connaissances issues des projets financés

Les approches et méthodes développées dans le cadre du présent appel à projets, sélectionnées et subventionnées (comme par exemple la modélisation d'un concept, d'un savoir-faire, d'une intervention, production d'outils) sont la propriété des organismes bénéficiaires de la subvention et de leurs partenaires.

Toutefois, ces derniers s'engagent, s'agissant des approches reproductibles et transférables, à les mettre à la disposition du public sous un format permettant leur libre réutilisation par toute personne physique ou morale.

Les productions ainsi mises à disposition devront notamment mentionner le soutien apporté par l'Institut national du cancer.

6.4 Soutien de l'Institut à la capitalisation et valorisation des travaux

Afin de permettre une capitalisation, un partage et un potentiel transfert de connaissance et des apprentissages, l'INCa organisera un atelier annuel, obligatoire, avec chaque coordonnateur de projet et les organisations partenaires. A titre d'exemple, pourront-être abordés, l'avancement du projet, les constats, les potentiels blocages, apprentissages, opportunités de valorisation et de partage.

L'organisation de ces sessions sera réalisée en concertation avec les différents acteurs afin de tenir compte des contraintes de chacun.

6.5 Publication et communication

Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner l'identifiant unique et scientifique du projet qui sera communiqué et accompagné du logo de l'Institut. Cet identifiant du projet sera communiqué à partir du portail PROJETS.

7 Calendrier

Publication de l'appel à projets	Avril 2024
Date limite de soumission du dossier de candidature sur le portail	9 septembre 2024 16h00
Comité d'évaluation et présentation orale	Octobre 2024
Publication des résultats	Novembre 2024

8 Modalités de soumission

8.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse : assistanceprojets@institutcancer.fr

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

8.2 Dossier de candidature :

Chaque dossier de candidature est soumis par une **seule** personne.

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
- Descriptif du projet (y compris l'engagement des partenaires) dans la rubrique "Présentation du projet" ;
- Budget prévisionnel dans la rubrique "annexe financière – budget prévisionnel » ;
- Engagement du coordonnateur de projet et du représentant légal et partenaires dans la rubrique « engagement ».

Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet "Description du projet", à la rubrique "Pièces jointes complémentaires". Attention : le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission :

La validation définitive impose une relecture de la complétion des données, le clic "soumission définitive" génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention : une fois validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments de votre dossier.

9 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux coordonnateurs de projets. La liste des projets financés sera publiée sur e-cancer.fr, le site internet de l'Institut national du cancer.

10 Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

Sur le contenu de l'appel à projets ou la mise en relation avec des terrains d'expérimentation et de nature administrative :

Judith KOSTER : jkoster@institutcancer.fr
Mission démocratie sanitaire & Living Lab

D'ordre technique sur le portail PROJETS :
assistanceprojets@institutcancer.fr